

**RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR
ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS**

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-522890

42043

- Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 09098 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : FARIS ABDERHALI

Date de naissance : 12/03/66

Adresse : Hermitage 11e

Tél. : 86.67.196.397 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : **Dr. AFILAL Lalla Aziza**
Spécialiste en Dermato-Vénérologie
6, Quartier des Hôpitaux - Casablanca
Tél : 05 22 20 58 49 Fax : 05 22 22 75 99

Date de consultation : 20/09/2020

Nom et prénom du malade : FARIS ABDERHALI Age : 54

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Jeunisme

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 20/09/2020

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Dr. Aziza AFAILAL

Spécialiste en Dermatologie
et Vénérologie

Ex. Enseignante à la Faculté
de Médecine de Casablanca

Médecine Esthétique

Chirurgie Dermatologique
et Laser

الدكتورة عزيزة أفيلال

اختصاصية في الأمراض الجلدية
والتناسلية

أستاذة سابقا بكلية الطب

بالدار البيضاء

طب التجميل

الجراحة الجلدية
والليزر

Casablanca, le 18/09/2020

الدار البيضاء في

L'infar FAKIS INOAS

1 - Cytéal gel pour nettoyage des plaies

pour et sous main et en

Bekani lotion

LOT: 200014
PER: 01-23
PPV: 28,00DH

PPV 116DH40 LOT 03045 1
EXP 04/2022

PPV:
EXP:
Lot N°:

47,80

6 - pour nettoyage des plaies en gel bysea

6, Avenue des Hôpitaux - Résidence du Parc 2ème étage - Quartier des Hôpitaux - Casablanca

Tel.: 05 22 20 56 49 - Fax: 05 22 22 75 30 / E-mail: a.afailal2@gmail.com

PHARMACIE DAWAZ
M. HAMOUMI Abdelhak
3, Bd TAN TAN - EL HANK
CASA ANFA
Tel: 05.22.36.25.74

290

28

28

M64

47,80

211,1

Amica et Bona Fide

Dr. Amica Fideles son médecin 2017/11

Dr. AFAILAL Lalla Aziza
Spécialiste en Dermato-Vénérologie
6, Quartier des Hôpitaux - Casablanca
Tél: 05 22 20 53 49 - Fax: 05 22 22 75 30

COFAC 457.1e

PHARMACIE DAWLIZ
Mr. HAMOUMI Abdelhag
3, Bd TAN TAN - EL HANK
Tél: 05.22.36.25.74